ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

Nº II-CF2293

présenté par

M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, M. Raux, M. Lucas-Lundy, M. Corbière, M. Gustave, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	200 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	200 000	0
TOTAUX	200 000	200 000
SOLDE	0	

ART. 49 N° II-CF2293

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à assurer la viabilité financière des espacestests agricoles des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

En cohérence avec l'article 9 de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture qui prévoit « des dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture », les espaces-tests des EPLEFPA permettent d'expérimenter de futures installations dans un contexte sécurisant, avec un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production. L'ambition doit être que chaque EPLEFPA dispose d'un espace test.

Afin de permettre la viabilité financière de ces espaces-tests existants ou en cours de création, cet amendement propose de doter chaque espace test d'une aide de 20 000 euros.

Il est ainsi proposé dans le respect des règles de recevabilité :

- Une diminution de 200 000 €, en AE et en CP, de l'action 12 « Soutien » du programme n° 139
 « Enseignement privé du premier et du second degrés ».
- Une augmentation de 200 000 €, en AE et en CP, de l'action 04 « Actions pédagogiques et éducatives » du programme n° 143 « Enseignement technique agricole ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU).